

Julien JUPILLE

Les enjeux de la redéfinition des troubles du comportement chez l'enfant.

L'émergence des neurosciences cognitives conduit peu à peu à une redéfinition des troubles du comportement chez l'enfant en ce qu'ils sont de plus en plus considérés comme de nature cérébrale et génétique. Notre proposition s'appuie sur une série d'enquêtes ethnographiques (au cours d'une thèse et d'un post-doctorat) autour du trouble déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) menée sur plusieurs sites : deux CHU et un CMP dont la spécialité est de prescrire des traitements médicamenteux à des enfants identifiés comme porteurs de ce déficit.

Nous proposons d'examiner les enjeux de cette requalification et notamment la manière dont l'expérience des parents est transformée et investie d'un sens nouveau après l'apposition du diagnostic qui agirait comme un réducteur de culpabilité. La redéfinition offre aux familles et la possibilité de se rapporter à leurs difficultés sans qu'il soit nécessaire de recourir à des interprétations jugées culpabilisantes voire stigmatisantes dont les approches psychodynamiques (psychanalyse) sont accusées. La référence à une cause – un déficit neurochimique – aurait tendance à supprimer les jugements moraux concernant les conduites de l'enfant et d'un « manque de compétences » des parents accusés de ne pas savoir éduquer leur enfant. La réduction de la culpabilité n'exclut cependant pas leur remise en cause par des formes dans lesquelles la référence au conflit est dévalorisée.

Parallèlement à ses effets moraux, nous proposons de mettre en évidence les manières réinventées d'entrer en relation consécutives à cette nouvelle définition, c'est-à-dire des usages sociaux auxquels donne lieu le diagnostic. Après avoir eu le sentiment d'être dépossédés du sort et de la trajectoire scolaire de l'enfant et d'être spectateur de la prise en charge, les parents semblent replacés dans une position d'acteurs à partir de laquelle ils peuvent revendiquer certains droits et obtenir certaines compensations notamment suite aux lois de 2005 : un suivi médical, obtenir une aide scolaire, le remboursement des soins ou bien encore un aménagement de la pédagogie scolaire avec l'enseignant, etc.

Cependant, la nature controversée du TDA/H et les nombreux débats dont cette catégorie est l'objet en fait un site de conflits constituant potentiellement des obstacles à une reconnaissance partagée de la définition. La remise en cause de la décision médicale rend parfois la coopération des divers acteurs impliqués dans la prise en charge. Il nous faudra ainsi relativiser les bénéfices moraux et pratiques du diagnostic.